

Année scolaire 2023-2024

Instruction en famille

* Situation 1 : Vous avez obtenu une **autorisation de plein droit** d'instruction EN famille pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024

Dans le cas où un contrôle pédagogique réalisé au cours de cette année scolaire 2022-2023 a été jugé **FAVORABLE**, vous n'avez pas à déposer de dossier pour l'année scolaire 2023-2024 et votre autorisation de plein droit demeure pour l'année scolaire 2023-2024.

Dans le cas où les contrôles pédagogiques réalisés au cours de cette année scolaire 2022-2023 ont été jugés **DÉFAVORABLES**, une injonction de rescolarisation vous sera adressée et vous ne pouvez prétendre pour l'année scolaire 2023-2024 à poursuivre l'instruction en famille pour votre enfant. Ce dernier devra donc être rescolarisé en établissement public ou privée de votre choix.

* Situation 2 : Vous avez obtenu une **autorisation de droit commun** d'instruction EN famille pour l'année scolaire 2022-2023

Dans le cas où un contrôle pédagogique réalisé au cours de cette année scolaire 2022-2023 a été jugé **FAVORABLE**, il est nécessaire d'adresser une nouvelle demande d'autorisation d'instruction en famille pour l'année scolaire 2023-2024.

La démarche est à réaliser de manière dématérialisée au moyen du lien ci-dessous, entre **le 1 mars et le 31 mai 2023** :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-autorisation-d-instruction-en-famille>

Aucun dossier déposé par courrier électronique ne sera accepté.

* Situation 3: Vous souhaitez démarrer l'instruction en famille pour votre enfant pour l'année scolaire 2023-2024

La démarche est à réaliser de manière dématérialisée au moyen du lien ci-dessous, **entre le 1 mars et le 31 mai 2023** :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-autorisation-d-instruction-en-famille>

Aucun dossier déposé par courrier électronique ne sera accepté.

Contact

DSDEN de l'Essonne
Boulevard de France - Georges Pompidou,
91000 Evry-Courcouronnes

Service DIPE 1 - Instruction en famille

ce.ia91.scodomicile@ac-versailles.fr

01.69.47.91.49